

Montpellier : La décision de la Cour de cassation clôture définitivement un procès qui n'aurait jamais dû avoir lieu !

Saadia et Husein devant la Cour d'appel de Montpellier

COMMUNIQUÉ :

L'information vient de tomber :

Le 19 décembre 2017, par application de l'article 590-2 et 590-1 du code de la procédure pénale, la Cour de cassation a constaté la déchéance du pourvoi en cassation formé par le Bureau national de la vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA).

Après la cinglante déroute en Appel de toutes les parties civiles (6) sur réquisitoire du procureur lui-même, la décision de la Cour de cassation met un terme définitif au procès mené contre Saadia et Husein, tous deux porte-parole de la Campagne BDS France Montpellier. Un long procès de quatre ans et deux mois déclenché par la plainte calomnieuse de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), suivie par le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) rejoints par les organisations pro-israéliennes et sionistes suivantes : La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), L'Association France-Israël (AFI), le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) et

Avocats sans frontières (ASF).

La Campagne BDS France Montpellier constate que l'héritage colonial du Parti socialiste porté par le duo Hollande-Valls alors au pouvoir et leurs relais locaux, a pesé de tout son poids au sein de la « gauche antiraciste » dans le déclenchement de cette opération.

La Campagne BDS France Montpellier souligne le courage de ses deux porte-parole qui n'ont pas fléchi durant toutes ces années malgré les constantes et multiples attaques personnelles qui ont tenté de salir leur honneur et leur dignité alors même que la lutte contre le racisme est au coeur de leur engagement.

La Campagne BDS France Montpellier a subi de plein fouet les conséquences de ce procès : interdiction de manifester, interdiction de stand sur la place de la Comédie, plaintes pour actions de boycott dans les magasins, plainte pour port du tee shirt BDS France, PV municipaux pour occupation illégale de l'espace public, plus de quinze convocations et auditions par la police judiciaire..

Il est évident que cette opération visait au final la campagne BDS internationale lancée et dirigée par les Palestiniens et considérée par Israël comme « une menace existentielle ». La ruée des organisations sionistes pour se porter parties civiles, les mêmes qui poursuivent systématiquement en France pour antisémitisme toute critique d'Israël, témoigne de la nature du procès et atteste des cibles visées. Il est vrai que les trois revendications de l'Appel BDS : La fin de la colonisation, le retour des Réfugiés dans leurs maisons et leurs terres ainsi que l'égalité absolue pour les Palestiniens d'Israël – revendications toutes conformes au droit international et aux droits Humains – mettraient fin à l'existence du système d'apartheid mis en place et renforcé par cet État depuis sa création en 1947.

La Campagne BDS France espère que celles et ceux qui se sont fourvoyés-és par ignorance, par crainte ou erreur d'analyse aux côtés des parties civiles, mesurent aujourd'hui l'importance et la nécessité de soutenir la Campagne BDS palestinienne pour la Liberté, la Justice et l'Égalité.

Montpellier 7 février 2018

CAMPAGNE BDS France MONTPELLIER

comitebdsfrance34@gmail.com